



Formation

A Cavaillon (84)

PRENDRE EN MAIN LA TRANSMISSION DE SA FERME

6 et 19 décembre 2019 + 9 et 13 janvier 2020

Objectifs de la formation :

Devenir acteur de son projet de transmission
Acquérir des outils et démarches pour mener à bien son projet
Partager collectivement les questions de transmission pour nourrir sa réflexion.

Public visé :

> Agriculteurs/trices (futur/es retraité/es, à partir de la cinquantaine ou agriculteurs/trices en cours de reconversion professionnelle), du Vaucluse et des départements limitrophes, en questionnement par rapport à la transmission de leur ferme (dans le cadre familial ou hors du cadre familial).
> La participation à l'ensemble de la formation est fortement conseillée

Coût de la formation : 672 €/stagiaire pour 4 jours

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite du plafond de 2000 €/an/contributeur
(agriculteur à titre principal, secondaire, cotisant solidaire, conjoint collaborateur)

Autres cas : nous consulter.

Pour tous : **chèque de réservation obligatoire de 50€***, restitué en fin de formation

* voir les conditions générales sur notre site internet

Durée de la formation : 28h sur 4 jours / 9h-17h / Repas tiré du sac le midi, sur place.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.



**Programme détaillé
au dos >>**

Renseignements et inscription :

ADEAR de Vaucluse
MIN 51
15 avenue Pierre Grand
84953 CAVAILLON CEDEX
tel : 04 90 74 19 86
mail : contact@adear84.fr

Retrouvez
nos formations sur :

www.adear84.fr
www.inpact-paca.org

N° SIRET : 50813361800019
N° Organisme de Formation : 93840320484





PRENDRE EN MAIN LA TRANSMISSION DE SA FERME

6 et 19 décembre 2019 + 9 et 13 janvier 2020

Programme de la formation :

6 décembre 2019 > Se préparer à transmettre :

Intervenante : Brigitte Chizelle, Cabinet Autrement Dit, sociologue spécialisée sur la transmission en agriculture

Pourquoi transmettre ? Pour quels projets ? Quels sont mes objectifs, mes envies, mes contraintes ? Les différences générationnelles. Analyse de processus de transmission familiale et hors cadre familial. Explorer les « possibles »...

19 décembre 2019 > Evaluer sa retraite agricole

Intervenante : Pascale Sableyrolles, MSA Alpes Vaucluse

Date possible de départ en retraite, montant de la retraite, démarches à suivre...

> Evaluer la valeur de sa ferme :

Intervenant : Julien Chenou, conseiller de gestion au CEGAR

Les différentes techniques d'évaluation : valeur patrimoniale, économique, de reprenabilité. Mise en pratique et modalités d'arbitrage selon le contexte.

9 janvier 2020 > Explorer les outils juridiques de la transmission

Intervenante : Pénélope Bourcart, Solidarité Paysans Provence

Quelles sont les options juridiques et fiscales ? Les outils de transmission du foncier, la question des droits de succession, le cas des sociétés agricoles. Transmission du patrimoine et transmission de l'outil de travail

13 janvier 2020 > Se rencontrer, choisir, négocier > Créer les conditions de réussite de la reprise

Intervenante : Brigitte Chizelle, Cabinet Autrement Dit

A qui transmettre ? Démarches pour trouver le repreneur. Principes de négociation. Aborder les questions liées à l'argent et au temps. Définir le tuilage, la communication, le projet de vie après la transmission. Témoignages de cédants et de leurs repreneurs.

Modalités pédagogiques :

Alternance de temps d'échanges, exercices et mises en situation, apports de démarches et d'outils, illustrations issues des expériences de transmission, témoignages. Travail individualisé sur plan d'action.

Renseignements et inscriptions :

Solène Ballet, animatrice ADEAR 84 : solene.ballet@adear84.fr / 06 33 68 29 70

CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéficiaire réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements :
www.vivea.fr

ETRE REMPLACER POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :
www.servicederemplacement.fr

